

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-005-15174/23/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Réseau Entreprendre Provence" - Approbation d'une convention - MGDIS n°6076 74345

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'entrepreneuriat et l'emploi sont au cœur de la stratégie économique de la Métropole, formalisée dans son Agenda du Développement économique voté en juin 2022. La Métropole entend en effet soutenir la création d'emplois sur le territoire et favoriser l'accès à l'emploi de l'ensemble des habitants, en poursuivant la dynamique engagée avec la création de 37.5000 emplois privés entre 2017 et 2021. Un important effort est consenti à l'innovation et la valorisation des filières industrielles. Il convient de noter toutefois que 68 % des emplois relèvent de la sphère présentielle. C'est pourquoi, l'appui au maintien des activités résidentielles et à l'économie du quotidien est tout aussi important. Il est nécessaire à cet effet de mobiliser et soutenir les opérateurs et partenaires économiques qui s'investissent, de différentes manières, dans la création d'emplois, au service de l'ensemble des publics concernés.

Dans le cadre de l'offre métropolitaine aux entreprises et au monde économique en général, il est proposé d'apporter un soutien financier aux associations qui mettent en place des actions d'accompagnement très concrètes pour favoriser la création ou le développement des entreprises.

Compte tenu de la politique d'actions en matière de Développement économique qu'elle met en place en direction des entreprises et acteurs économiques, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Réseau Entreprendre Provence est une association de chefs d'entreprises bénévoles (cotisants) qui sélectionnent des projets à haut potentiel de création d'emplois et assurent surtout un mentorat tout au long du processus. Des prêts d'honneurs sont également attribués aux lauréats grâce à leur partenariat avec des banques. L'association propose un programme de démarrage et un programme pour les entreprises plus matures.

Réseau Entreprendre Provence fait partie d'un mouvement national regroupant 65 associations territoriales. L'association locale couvre une grande partie du territoire métropolitain. Elle fonctionne avec 4 ETP et un réseau de 200 chefs d'entreprises bénévoles.

L'accompagnement est fondé sur une logique de « pair à pair », grâce aux entrepreneurs bénévoles qui assurent la transmission des techniques de management et de l'expérience entrepreneuriale. Une vingtaine de nouveaux lauréats est accueilli tous les ans pour être accompagnés sur une durée de deux ou trois ans. Il s'agit de chefs d'entreprise qui sont en phase de création, de reprise ou de développement, susceptibles de créer au moins 5 emplois sous trois ans. Il s'avère que les entreprises sélectionnées créent en moyenne 13 emplois à cinq ans. Les 3 programmes d'accompagnement proposés visent la création, le développement et le changement d'échelle. Des modules spécifiques sont orientés vers les entreprises innovantes, les entreprises à impact ou l'entrepreneuriat au féminin.

Depuis 2013, 204 lauréats ont été accompagnés.

Réseau Entreprendre Provence octroie également des prêts d'honneur à taux zéro (30 000 euros en moyenne). Le fonds de prêt est constitué grâce à des partenaires bancaires. Outre l'organisation des comités de validation et d'engagement, de nombreuses animations sont proposées : club lauréats, club repreneurs, ateliers de formation thématique, rencontres conviviales.

L'association est coprésidée aujourd'hui par deux anciens lauréats.

En 2024, Réseau Entreprendre Provence a prévu de retenir 22 nouveaux lauréats :

- 12 projets en création (entreprises de 0 à 3 ans) ;
- 6 projets en accélération (entreprises de 5 à 10 salariés réalisant un CA de 500 k€ minimum) ;
- 4 projets de reprise.

Parallèlement, l'association continuera à accompagner une soixantaine de lauréats préalablement sélectionnés. Enfin, il est prévu d'organiser, à l'échelle métropolitaine, une centaine de rencontres professionnelles et conviviales.

L'association a été soutenue en 2023 à hauteur de 37 000 euros. Elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention de 40 000 euros au titre de l'exercice 2024, dossier MGDIS n° 00006076.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Réseau Entreprendre Provence une subvention d'un montant de 37 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent à l'échelle de son territoire, des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes du nouvel agenda du développement économique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association Réseau Entreprendre Provence d'un montant de 37 000 euros au titre de l'exercice 2024.

Article 2

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Réseau Entreprendre Provence ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, de l'exercice 2024 pour 80 % et de l'exercice 2025 pour 20 % en section de fonctionnement : chapitre 65, fonction 61, nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4DDE ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY